

SARL KUREK-HALLIEZ

**C. E. M . F**

centre éducation aux métiers du funéraire

3, Rue Pasteur 62590 OIGNIES

Tél: 03.21.37.00.32

SARL au capital de 200000€ Gérant Xavier KUREK

RC Arras/Siret 43467279600019

n° TVA : FR64 434 672 796

N° d'activité : 31.62.01581.62

*ID.dd/0009063*

## Formation Directeur d'agence – Chef d'entreprise

Le directeur d'agence de pompes funèbres est en charge de la direction administrative et financière de l'entreprise.

### Description du poste

Il veille à la qualité des prestations fournies, aux résultats de l'entreprise et encadre le personnel.

- **Gestion d'entreprise** : stratégie et planification de l'activité de l'entreprise, gestion et administration des moyens et des ressources, gestion du personnel, relations externes, achats de produits et d'équipements
- **Activités funéraires** : accueil des familles et organisation des obsèques, animation de cérémonies, vente de prestations, contrôle de la qualité des prestations et de leur perception par les clients

À l'embauche, le salaire minimum d'un directeur d'agence de pompes funèbres est de 2 221,10 € brut par mois.

### Comment devenir Directeur d'agence de Pompes funèbres

Par le biais de son entreprise, le futur directeur d'agence de pompes funèbres doit suivre une formation définie par le décret n° 2012-608 du 25 avril 2012.

Il s'agit de la formation pour devenir Conseiller funéraire ainsi que d'une formation complémentaire de 42 heures soit 6 jours. Au total, la formation représente 182 heures de formation.

### Objectifs de la formation

Préparation à l'examen pour le diplôme de conseiller funéraire et suivi de la formation complémentaire obligatoire visant à Assurer la direction administrative et financière de la structure et du personnel (Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT)

### Moyens pédagogiques

Projections de présentations, d'exercices et de vidéos

Cas pratiques, QCM, jeux de rôles

Visite sur site des équipements funéraires

Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire

### Durée

182 heures soit 26 jours de formation théorique (7 heures/jour)

70 heures de formation pratique dans un établissement funéraire.

## Contenu

Hygiène, sécurité et ergonomie  
Législation et réglementation funéraire  
Psychologie et sociologie du deuil  
Pratiques et rites funéraires  
Conception et animation d'une cérémonie  
Encadrement d'une équipe  
Produits, services et conseil à la vente  
Réglementation commerciale  
Connaissances générales relatives à la gestion des entreprises

## Sanction de la formation

**Formation théorique** : examen en vue de l'obtention du diplôme  
(épreuve écrite et entretien individuel de 15 mn avec le jury)

**Formation pratique** : évaluation du stage obligatoire par le tuteur

**Attestation de présence** délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

## Intervenants

La formation est assurée par des **professionnels du funéraire**

## Prérequis

Niveau Bac conseillé  
Etre majeur  
Parler la langue française  
Remise du **dossier pédagogique**